

ORIENTATIONS PASTORALES POUR LE MARIAGE

Introduction

Depuis quelques années, un travail considérable s'accomplit en France, et particulièrement dans notre diocèse, pour la pastorale du mariage. L'Eglise remplit là une mission propre, pour révéler le Dieu d'amour au cœur même de l'amour humain. Elle y voit aussi un enjeu majeur pour la formation des personnes et la construction de la société. La famille, première cellule de la société, en porte toutes les fragilités¹. En 2002, la Conférence des évêques de France a publié des *Orientations nationales pour la pastorale du mariage*². Ce texte important et bref invite à inscrire la préparation du mariage dans une plus grande durée, en proposant une véritable catéchèse. Le récent *Texte national pour la catéchèse en France*³ va dans le même sens, en promouvant une catéchèse « ordonnée aux différentes étapes de la vie. », et en associant pleinement les communautés chrétiennes dans l'annonce de la foi.

Les présentes orientations diocésaines s'inscrivent dans la même ligne : la préparation au mariage est un temps important pour la maturation humaine et spirituelle d'un couple ; c'est un temps de grâce pour l'approfondissement de leur amour mais aussi pour leur croissance dans la foi. Et ce peut être l'occasion d'une véritable évangélisation. Mais, parce que le sacrement du mariage est une réalité à la fois humaine et spirituelle, la préparation au mariage doit permettre au couple de construire sa vie sur un amour véritable autant que sur une foi éclairée. La vérité du oui est nécessaire pour la vérité du sacrement.

Pour accompagner les couples vers le sacrement de mariage, ces orientations insistent donc particulièrement sur :

- Le temps et les moyens donnés aux fiancés pour mûrir la décision de leur mariage. Temps d'une vraie préparation au don mutuel de leur vie.
- Le temps et les moyens donnés aux fiancés pour une découverte du Dieu qui les unit dans le sacrement. Temps d'une vraie catéchèse, qui peut être aussi une première annonce de la foi chrétienne.
- La collaboration et la complémentarité de tous les acteurs de la pastorale du mariage. Cette collaboration apporte beaucoup de fruits pour les futurs époux, mais tout autant pour les communautés elles-mêmes.

Le cheminement d'un couple vers le mariage est structuré de la même manière que la préparation des sacrements de l'initiation : l'accueil des fiancés, l'accompagnement de leur démarche, la célébration du sacrement, l'attention à la suite du mariage. Chacune de ces étapes est importante pour les aider à avancer dans leur amour et dans la foi, au sein de la grande famille de l'Eglise.

¹ Jean-Paul II, lettre post-synodale *Familiaris consortio*, 1981, §1

² Assemblée plénière des évêques de France, *Orientations pour la pastorale du mariage*, 9 novembre 2002. Ce document est destiné à être connu de tous, en particulier des pasteurs et des équipes de préparation au mariage. On peut le trouver sur le site du diocèse de Lyon : <http://lyon.catholique.fr>

³ Coéditeur Bayard-Centurion, Fleurus-Mame, 2006

1. Accueillir

1.1. Un accueil chaleureux et personnel : la rencontre est première

Avec les couples qui viennent se préparer au mariage, il est important d'instaurer un climat de confiance. Quelle que soit leur situation, ils sont poussés par le désir de construire leur vie sur un amour durable, et c'est pour eux une occasion de faire un chemin de foi.

« Leur manifester notre sympathie, notre joie devant l'heureuse perspective de leur mariage est le B.A-BA d'une rencontre vraie de chacun d'eux et de leur projet. (...) qu'ils puissent constater que l'Eglise s'intéresse à eux et à ce qu'ils vivent : leur amour, leur bonheur, mais aussi leurs difficultés, leur travail, etc. L'Eglise n'a d'autre intérêt que de les aider à réussir leur projet de bonheur. »¹

Le premier accueil est souvent effectué par les équipes d'accueil de nos paroisses. On veillera à leur donner les moyens de le réaliser dans les meilleures conditions. Accueillir s'apprend.

Il est souhaitable que les futurs mariés se présentent suffisamment tôt – si possible un an avant la date du mariage. On veillera à profiter de ce délai pour commencer un parcours dès que possible en les mettant immédiatement en contact avec l'équipe de préparation au mariage. On aura vérifié qu'ils se sont bien adressés à la paroisse de leur domicile. Il sera bon de répondre à leurs premières interrogations rapidement, surtout les plus concrètes : la date et le lieu du mariage, le nom du célébrant... Ce peut être un grand facteur de paix pour les rencontres ultérieures.

1.2. Accueil des situations particulières

Pour toutes les situations particulières, les acteurs pastoraux sont encouragés à consulter le service de la pastorale des familles qui orientera vers les personnes ou structures adaptées : mariage de personnes handicapées, mariages disparés (entre un catholique et un non baptisé), en particulier les mariages islamo-chrétiens, mariages mixtes (entre un catholique et un chrétien non catholique), mariage des personnes unies civilement et divorcées, ou autres cas particuliers. Pour l'accueil des personnes divorcées, se reporter au §6.

1.3. Dossier administratif

Un dossier de mariage devra être fait en bonne et due forme par une personne ayant la légitimité pour le faire. Pour éviter les difficultés, il est bon d'aborder la question du dossier administratif dès la première rencontre avec l'ensemble des partenaires impliqués.

« C'est normalement le curé de la paroisse du domicile de l'un ou de l'autre des futurs, ou de leurs parents [...] qui a la responsabilité de la constitution du dossier. Si, en raison de la mobilité ou pour d'autres raisons, les futurs sont en relation avec un autre prêtre ou un diacre, ces derniers, avec l'autorisation du curé, peuvent assurer la préparation et la constitution du dossier qui sera remis au curé en temps voulu. [...] Il est souhaitable que ce soit la même

¹ Commission familiale de l'épiscopat, *Entretien pastoral en vue du mariage*, Centurion/Tardy, 1990, p.35

personne qui assure à la fois la prise en charge pastorale et la constitution du dossier. De même, la préparation des déclarations d'intention fait partie de l'entretien pastoral. Dans le cas où le mariage doit être célébré par un prêtre ou un diacre ne pouvant prendre une part importante à la préparation, il est désirable que celui-ci puisse s'entretenir de la célébration avec les fiancés. »¹

Dans la logique de la liberté d'engagement, les fiancés seront invités à rédiger **chacun de son côté une déclaration d'intention** qu'ils datent et signent. Cette déclaration doit explicitement contenir les quatre éléments essentiels du mariage. C'est un document qui peut avoir un intérêt pédagogique et spirituel dans l'accompagnement des futurs mariés.

On veillera à effectuer dans les plus brefs délais les demandes de dispense nécessaires, auprès du bureau des mariages. L'accord pour une dispense ne doit jamais être présumé. Si le mariage est célébré dans un autre diocèse, le dossier sera transmis au moins un mois à l'avance au bureau des mariages, qui le fera parvenir à l'évêché du diocèse où sera célébré le mariage.

Si le célébrant n'est pas un prêtre ou un diacre de la paroisse où est célébré le mariage, il est nécessaire que le curé ait donné sa délégation – à mentionner dans le dossier – pour que soit reçu valablement le consentement des époux.

2. Accompagner

L'accompagnement des futurs époux est d'une très grande importance. Il y va de l'avenir de ces couples et de la mission de l'Eglise. Ce cheminement sera vécu comme un acte de foi et d'espérance en l'œuvre de Dieu dans le cœur des personnes, et comme un acte de charité manifestant l'amour inconditionnel de Dieu envers ces fiancés.

Cet accompagnement doit leur permettre, dans un même mouvement :

- de vérifier leur projet : correspond-il au mariage que l'Eglise célèbre ?
- de progresser dans l'amour mutuel
- de cheminer dans la foi de l'Eglise

2.1. Un discernement sur le projet du couple

Aujourd'hui, dans leur grande majorité, les couples qui se présentent vivent ensemble depuis un certain temps. Certains ont déjà des enfants. De ce fait, ils ont souvent tendance à croire qu'ils sont déjà préparés au mariage. Il est vrai qu'ils vivent déjà un réel amour que l'on veillera à valoriser. Cependant, bien souvent des choses essentielles n'ont jamais été formulées explicitement entre eux au cours de leur vie commune : la cohabitation, le projet de vie, l'engagement dans la durée, l'amour inconditionnel pour ne citer que quelques exemples².

Il est essentiel que, pendant le temps de préparation, le couple prenne conscience que le mariage est une nouvelle étape. Il est une **décision** : « Je décide de t'épouser, je décide que je vais t'aimer toute ma vie. » C'est pourquoi « *le premier service à rendre aux couples, c'est les*

¹ CNPL, *Directoire canonique et pastoral pour les actes administratifs des sacrements*, Paroi-service, 1994, p.150

² Voir en 2.2

aider à poser un acte volontaire, une véritable décision éthique, que chacun puisse signer en disant « je », dans la solitude la plus personnelle »¹.

En ce sens, il est souhaitable que chaque fiancé puisse, à un moment du cheminement vers le mariage, **être rencontré individuellement²**, soit par le prêtre ou le diacre en responsabilité pastorale, soit par l'un des membres du couple accompagnateur, **afin de favoriser la liberté de parole de chacun.**

Lors d'une rencontre commune de fiancés avec un ou des couples accompagnateurs, il peut être bon que les hommes se réunissent d'un côté, et les femmes de l'autre. Dans cet échange, on pourra évoquer la famille de chacun, les relations avec les futurs beaux-parents, la formation humaine et chrétienne, ce que la personne dit d'elle-même, de sa foi, de sa motivation pour le mariage, le mariage à l'église. Attention toutefois à ne pas donner l'impression d'un examen de passage !

L'entretien individuel permet aussi de manifester une attention à chacun, en même temps qu'il aide à vérifier la liberté personnelle au sein du couple. Il peut arriver qu'une difficulté grave apparaisse à cette occasion. Dans ce cas, on s'efforcera d'orienter le couple vers une personne compétente (prêtre, conseiller conjugal, médecin... selon la situation) susceptible de les aider. Pour cet entretien individuel, qui demande de la délicatesse, une formation minimale à l'écoute sera utile aux accompagnateurs.

D'autre part, en venant à l'Église, les fiancés vont non seulement s'engager au mariage, mais recevoir un sacrement. On ne les laissera pas avancer sur ce chemin sans leur avoir présenté la vision chrétienne du mariage ainsi que les conditions dans lesquelles l'Église le célèbre (liberté, fidélité, indissolubilité, accueil de la vie). La déclaration d'intention exprimera ce contenu. C'est un document qui peut avoir un intérêt pédagogique dans l'accompagnement des futurs mariés, et un moyen d'aider chacun à prendre une décision personnelle, d'autant plus nécessaire que le flou serait ici grave : *« Rendons aux couples le service de leur présenter une institution (le mariage) avec ses arêtes et son sens. C'est notre façon de prendre au sérieux, avec eux et pour eux, le désir qui les habite – au lieu de le laisser se perdre dans l'incertain et le médiocre. (...) Aider les couples, c'est ici résister et représenter un contenu ferme, un engagement osé. Avec modestie et réalisme : s'engager, ce n'est pas maîtriser l'avenir ; c'est, au contraire, sachant qu'on ne le maîtrise pas, y jeter le poids de sa vie. C'est poser un acte d'espérance. »³*

Ces démarches sont indispensables si l'on souhaite que l'Église prenne la responsabilité des mariages qu'elle célèbre.

2.2. Progresser dans l'amour mutuel

En s'engageant dans le mariage, les futurs mariés décident d'apprendre à s'aimer l'un l'autre tout au long de leur vie. Le temps de la préparation au mariage sera pour certains la seule fois dans leur vie où ils prendront du recul sur cette question.

¹ Commission familiale de l'épiscopat, *Entretien pastoral en vue du mariage*, Centurion/Tardy, 1990, p.28

² Assemblée plénière des évêques de France, *Orientations pour la pastorale du mariage*, 9 novembre 2002, N°5 : « L'importance de l'entretien particulier, de la rencontre personnelle avec chacun des fiancés ne sera pas oubliée. »

³ Commission familiale de l'épiscopat, *Entretien pastoral en vue du mariage*, Centurion/Tardy, 1990, p.29-30

Dans cet esprit, il importe que les points suivants soient abordés avec les futurs époux, au cours des rencontres :

- la connaissance mutuelle ;
- le sens de l'engagement, de la fidélité, de l'amour inconditionnel et de l'indissolubilité du lien conjugal ;
- le projet du couple, véritable projet de vie : quelle vie allons-nous construire ensemble, la place de chacun, la relation aux familles respectives, la gestion des décisions, des biens matériels et des loisirs ;
- le repérage des éléments essentiels d'un amour vrai : écoute, dialogue, ouverture du cœur à la différence, responsabilité, don de soi, accueil de l'autre, confiance, humour, attention à l'autre, sens et place à donner à la sexualité ;
- la relation de couple comprise comme une alliance à l'image de celle du Christ et de l'Eglise (cf. Eph 5,32) et non seulement comme un contrat ;
- le repérage des éléments essentiels d'un amour qui s'inscrit dans la durée : la crise et les conflits, éléments constitutifs de la relation dans un couple. Place du pardon, signe que l'on décide de continuer à aimer au-delà des blessures que l'on peut s'infliger mutuellement. Souci de prendre soin de la relation, pour qu'elle soit prioritaire et qu'on y consacre du temps. Souci de se remettre en cause, de se convertir ;
- et naturellement l'ouverture à la vie : les enfants souhaités, la régulation des naissances (responsabilité commune), les épreuves envisagées (stérilité du couple, enfant porteur d'une maladie ou d'un handicap...), les priorités dans l'éducation des enfants.

2.3. Cheminer dans la foi

L'accueil de la demande de mariage conduira à proposer aux futurs mariés une redécouverte progressive et graduelle de la foi, en partant de là où ils en sont, en se mettant à leur portée plus qu'à leur niveau. Cette préparation au mariage sera une authentique catéchèse et une occasion de conversion, tant pour les futurs mariés que pour ceux qui les accompagnent.

« Sur ce chemin, ils redécouvriront la dynamique de l'initiation chrétienne : baptême, confirmation et eucharistie. La préparation au mariage permettra aux conjoints de faire la vérité sur leur vie chrétienne et leur pratique sacramentelle, notamment en ce qui concerne le sacrement de pénitence et de réconciliation ainsi que leur participation à l'assemblée dominicale.

Chaque fois que le cas se présentera, on veillera à proposer le sacrement de la confirmation. Sa préparation se déroulera dans un délai convenable, avant ou après la célébration du mariage ».¹

L'objet de l'accompagnement est de permettre aux futurs mariés de découvrir, autant que possible, combien la vision chrétienne du mariage et de la famille est humanisante et source d'espérance. Sur ce chemin, les futurs mariés pourront :

- Expérimenter l'accueil de la communauté chrétienne. Outre l'accueil de l'équipe de préparation au mariage, il sera par exemple possible de les inviter à une eucharistie

¹ Assemblée plénière des évêques de France, *Orientations pour la pastorale du mariage*, 9 novembre 2002, N°6.

dominicale à laquelle ils seront présentés à la communauté, comme cela se fait pour d'autres sacrements.

- Découvrir par des témoignages l'espérance chrétienne sur la beauté de l'amour conjugal
- Rencontrer le Christ dans l'écoute de la Parole
- Goûter à la prière commune, personnelle et en couple
- Découvrir la présence du Seigneur dans leur vie, source de leur amour, en particulier dans l'engagement du mariage, découvrir la fécondité du sacrement.
- Découvrir qu'il existe des groupes de réflexion chrétienne
- Se questionner sur l'éducation chrétienne qu'ils donneront à leurs enfants : baptême, confirmation.

Comme dans tout accompagnement, il s'agira de laisser une grande place à l'interactivité, en partant du concret de la vie des personnes, en permettant l'expression de tous : temps d'échange, de partage de la Parole de Dieu, de prière, d'enseignement, de témoignage, de préparation de la célébration. Tous ne se reconnaîtront pas dans la démarche proposée : Il importe donc de s'adapter aux situations humaines (sociales, culturelles, spirituelles), avec une attention aux plus pauvres, auxquels pourra être éventuellement proposé un chemin adapté.

2.4. Au terme du cheminement

Le couple aura eu l'occasion au cours de la préparation au mariage de prendre davantage conscience de la grandeur de l'engagement conjugal et de la présence de Dieu dans sa vie. On peut partager leur joie d'un lien mieux perçu et mieux vécu entre leur amour et leur foi. Ils en témoignent souvent auprès de ceux qui les entourent, parfois étonnés de leur cheminement et de ce qu'ils entendront au cours de la célébration (lectures, prière des époux...).

Le discernement faisant partie du chemin à parcourir, il importe de ne pas préjuger des décisions et choix faits par les fiancés. Lorsque les exigences fondamentales du mariage sont présentées, ceux qui n'envisagent pas de les vivre peuvent se sentir rejetés. Dans la délicatesse et la vérité, ce travail pourra aboutir à des décisions diverses, et parfois inattendues, qu'il convient de respecter et peut-être d'aider à prendre, même si elles sont douloureuses : séparation, décision de renoncer au sacrement ou de l'ajourner. Les accompagnateurs aideront ces couples à poser de vrais choix, en toute liberté.

Si un doute existe sur le bien fondé de la décision, il sera important d'en avertir le responsable pastoral. Celui-ci prendra le temps de rencontrer les intéressés. Si une raison objective – désaccord avec l'un des quatre éléments essentiels du mariage – semble pouvoir mettre en cause la valeur du mariage, il lui appartiendra de leur en faire part et d'en tirer les conséquences. Sinon, après avoir évoqué avec les intéressés les difficultés éventuelles pour leur engagement dans le mariage, il autorisera leur mariage et intégrera des réserves dans le dossier administratif s'il le juge nécessaire.

2.5. Durée et moyens de cheminement

Comme cela a été évoqué, pour qu'un réel cheminement puisse se faire, le temps de préparation demandé aux futurs époux sera habituellement **d'une année**¹ environ, sauf exception. Au cours de cette année, il leur sera proposé des rencontres avec le prêtre ou le diacre chargé de leur accompagnement pastoral. Leur sont proposées aussi des rencontres avec des couples chrétiens mariés et avec d'autres couples qui se préparent au mariage. Ces rencontres se dérouleront sur un temps suffisamment long pour répondre aux objectifs présentés ci-dessus. Elles seront organisées dans les paroisses, les doyennés ou les archidiaconés, par des personnes ou des organismes compétents.

3. Célébrer le mariage

3.1. Vivre une célébration vraie et signifiante de la présence de Dieu

La célébration peut manifester publiquement ce qui a été découvert pendant la préparation au mariage : les futurs mariés deviennent eux-mêmes témoins de ce qu'ils reçoivent de Dieu. Il faut donc s'appliquer autant que possible à ce que la célébration soit reliée à la vie de la communauté paroissiale, en particulier par celles et ceux qui ont cheminé avec les futurs mariés. Certaines paroisses désignent même des témoins, présents au mariage au nom de la communauté paroissiale, qui peuvent prendre la parole au début de la célébration pour accueillir les futurs mariés.

La liturgie est l'expression de la foi de l'Église. On veillera donc à ce que le rituel du mariage soit bien observé, en particulier en ce qui concerne l'expression des consentements. D'ailleurs ce rituel propose une grande diversité d'éléments qui permettent une célébration vivante, priante et personnalisée. Le moment du dialogue initial et de l'échange des consentements sera particulièrement soigné.

La liturgie célèbre l'Alliance du Christ et de l'Église scellée par sa mort et sa résurrection : cette alliance concerne l'amour des époux. C'est pourquoi les lectures non bibliques ne peuvent se substituer à la Parole de Dieu, ni paraître placées sur le même plan. On aura soin d'éviter toute confusion possible en rendant manifeste leur origine ou leur auteur, et on ne les situera pas au milieu des lectures bibliques. On veillera à ce que les lectures, comme les chants et les musiques, contribuent au service de la prière et de l'attitude intérieure des personnes.

On aura encouragé les fiancés à redécouvrir le chemin de l'eucharistie. Lorsque l'on aura constaté que les conjoints n'y sont pas réceptifs et que la messe n'est pas dans leurs habitudes, il n'est pas opportun de célébrer une eucharistie. Cependant, il est clair que le lien entre le mariage et l'eucharistie est fondamental. En effet, l'eucharistie, sacrement de l'alliance nouvelle et éternelle, est source de tous les sacrements. Par l'engagement des nouveaux époux, Dieu met leur alliance dans le oui du Christ, qui nous dit : « Ceci est mon corps livré pour vous ».²

¹ Assemblée plénière des évêques de France, *Orientations pour la pastorale du mariage*, 9 novembre 2002, N°11.

² Dans certaines paroisses, et c'est une belle habitude, on offre un crucifix aux nouveaux époux à la fin de la célébration, avec quelques mots comme : « La communauté chrétienne est heureuse de vous offrir ce crucifix. Vous le mettez à l'honneur dans votre domicile et quand vos yeux se porteront vers lui, vous vous souviendrez que l'alliance de votre mariage est enracinée dans l'Alliance nouvelle et éternelle que le Christ a scellée sur la croix, en nous aimant jusqu'à l'extrême. »

3.2. Aspects pratiques et financiers

Beaucoup de paroissiens de Lyon demandent à pouvoir célébrer le mariage dans une église de l'archidiaconé du Rhône Vert ou du Roannais. Pour éviter aux paroisses et aux prêtres concernés une surcharge de célébrations, plusieurs solutions sont envisageables :

- Proposer prioritairement de célébrer le mariage dans leur paroisse lyonnaise : ce sera d'autant mieux accepté si un lien a effectivement été créé avec la communauté paroissiale pendant la préparation.
- Que l'église où aura lieu le mariage accueille le célébrant lyonnais qui a préparé ce mariage. Dans ce cas, la délégation du curé du lieu est nécessaire.
- Il est également possible de demander à un autre prêtre ou diacre de se rendre disponible pour célébrer le mariage. Cela suppose évidemment qu'il puisse préparer la célébration avec les futurs mariés et que ceux-ci aient participé à une préparation de leur engagement en lien avec leur paroisse. La délégation du curé est également nécessaire.
- Dans tous les cas, on privilégiera le dialogue entre toutes les personnes concernées, en cherchant à distinguer les demandes légitimes des demandes de convenance.

Pour préserver la dignité et la qualité des célébrations, souvent gênées par un nombre important de photographes, on demandera une grande discrétion aux photographes pendant la célébration, particulièrement pendant la liturgie de la Parole. On leur proposera d'intervenir au moment de certains gestes, comme la procession d'entrée, l'échange des alliances et la signature des registres.

Étant donné les frais engagés par les équipes de préparation au mariage, (formations, achats de livres, coût des salles, temps passé pour la préparation et pour la constitution du dossier) il sera juste d'envisager une participation des fiancés en fonction du parcours proposé.

A l'occasion du mariage, est demandé un casuel qui revient à la paroisse où le mariage est préparé. Un montant indicatif est proposé par le diocèse.¹

La quête revient intégralement à la paroisse où le mariage est célébré. Parfois les futurs mariés demandent une quête au profit d'une association : celle-ci n'aura lieu qu'avec l'autorisation du curé, après la sortie.

Il sera normal de demander aux fiancés un dédommagement pour les frais de déplacement du célébrant. Concernant la rétribution des célébrants, on se reportera au document commun à la célébration de tous les sacrements.

4. Veiller à la pastorale des jeunes couples

La célébration du mariage n'est qu'une étape dans la vie de couple, un commencement : la véritable vie de couple se construira dans la durée, qui éprouvera la solidité du couple (étapes de la vie, joies et souffrances diverses). Cette construction nécessite de prendre soin de la

¹ Une note de la Conférence des évêques de France précise : « Il est conseillé de calculer le montant en rapport avec les sommes totales engagées pour la fête ». On peut estimer raisonnable une contribution de 5 %. A titre d'information en 2008, le montant moyen des dépenses engagées pour un mariage est de 11800€. (Source : Salon du mariage).

relation tout au long de la vie. Une bonne préparation au mariage aura fait prendre conscience aux couples – autant que possible – que la célébration n'est pas l'officialisation d'une relation, mais l'engagement à la construire sans relâche et à ne cesser d'en prendre soin de manière prioritaire.

Il sera bon de faire part aux couples des nombreuses propositions et initiatives existant dans ce domaine (soirées, week-ends, sessions, groupes de couples, groupes de parents, mouvements de spiritualité ou d'apostolat). Leur diversité et leur richesse permettent de répondre à des sensibilités très variées.

Les paroisses auront le souci de proposer au niveau local des initiatives pour prendre soin des couples. Le service de la pastorale des familles se tient à leur disposition pour soutenir la mise en place de telles initiatives.

5. Les équipes de préparation au mariage

5.1. Responsabilité des prêtres, diacres, laïcs

La préparation au mariage est conduite sous la responsabilité d'un prêtre ou d'un diacre, entouré d'une équipe. Celle-ci pourra recevoir une lettre de mission précisant ses responsabilités.

5.2. Formation

« Le service de pastorale des familles a la charge de proposer régulièrement aux acteurs de la préparation au mariage des moyens de réflexion, de formation et de partage des pratiques »¹. Dans le diocèse de Lyon, le Service de la pastorale des familles² les tient informés des nouveaux outils d'animation disponibles et veille à ce que ces formations soient accessibles à toutes les zones géographiques du diocèse. Il informe régulièrement les équipes des formations possibles en rapport avec la préparation au mariage : formation à l'écoute, à l'animation de réunion, à l'éducation affective et sexuelle, à l'éthique familiale, au droit canon, à la liturgie et l'entretien pastoral...

Chaque paroisse trouvera un référent qui connaîtra l'ensemble des éléments concernant les mariages : accueil, procédures, dossiers, archivage, demandes d'autorisation... Il sera en lien avec le service diocésain de la pastorale des familles et le bureau des mariages³.

¹ Assemblée plénière des évêques de France, *Orientations pour la pastorale du mariage*, 9 novembre 2002, N°5.

² <http://famille-lyon.cef.fr>. Ce service est accompagné par le Vicaire épiscopal chargé des questions familiales et sociales.

³ Le bureau des mariages est un des services de la Curie diocésaine. Le responsable en est généralement le chancelier. Celui-ci reçoit les dossiers de mariage entre deux catholiques dont la célébration a lieu hors du diocèse. Après avoir examiné le dossier, il l'achemine à l'évêché du lieu du mariage qui, à son tour, l'acheminera vers la paroisse où sera célébré le mariage. Il reçoit également tous les dossiers de mariages qui ont besoin d'une dispense (mariage en un catholique et un non baptisé) ou d'une autorisation (mariage entre un catholique et un baptisé non catholique), pour être célébrés valablement. Après avoir examiné le dossier, il donne la dispense ou l'autorisation au nom de l'Archevêque de Lyon. Puis il achemine le dossier à l'évêché du lieu du mariage ou à la paroisse où est célébré le mariage, selon les cas.

NB : Les dossiers de mariage entre deux catholiques dont la célébration a lieu dans le diocèse ne transitent pas par le bureau des mariages.

5.3. Trop ambitieux ?

La préparation au mariage pourra sembler trop ambitieuse pour beaucoup : en de nombreux lieux, il semble impossible d'aborder l'ensemble d'un tel parcours : manque d'accompagnateurs, manque de motivation apparente des futurs mariés. Quelques remarques et pistes :

- Ce constat n'enlève rien à la légitimité du besoin de préparation des futurs mariés : C'est à l'Église de prendre ses responsabilités lorsqu'elle célèbre des mariages.
- Contrairement à une fausse croyance, on constate que lorsqu'un parcours riche est proposé, les futurs mariés sont émerveillés que leur demande soit prise si au sérieux et du chemin qu'ils font eux-mêmes : ils sont alors capables d'être très assidus et fidèles.
- Tous les accompagnateurs de préparation au mariage sont heureux de cette mission. (D'ailleurs, si ce n'est pas le cas, peut-être faut-il songer à y renoncer.) Leur témoignage peut susciter des vocations dans leur entourage : qu'ils n'hésitent pas à appeler largement : ceux qui s'engageront leur en seront reconnaissants.
- On pourra aussi envisager des entraides entre paroisses géographiquement proches, dans le cadre d'un doyenné ou d'un archidiaconé.
- Parmi les nombreux parcours existants, plusieurs proposent de prendre du temps entre futurs mariés en dehors des réunions avec les accompagnateurs. C'est une belle occasion pour eux de découvrir la joie et l'intérêt de prendre soin de sa relation de couple. C'est aussi une manière d'enrichir le parcours sans épuiser les accompagnateurs.

6. Accueil des personnes ayant reçu le sacrement de mariage et divorcées, souhaitant s'engager dans une nouvelle union

Les personnes venant à l'Église dans ces circonstances sont souvent blessées, en particulier par l'épreuve de la séparation. Ne jugeons jamais celles et ceux qui ont fait ce choix ou qui y ont été contraints. Un véritable travail d'écoute, d'accueil et d'empathie sera nécessaire, à l'image de l'accueil dont le Christ a fait preuve dans ses rencontres. Ce n'est que dans un deuxième temps que l'on pourra répondre aux questions que posent ces personnes : « Avons-nous le droit de nous marier à l'Église, d'avoir une célébration ? » Ces questions peuvent piéger et enfermer si elles restent dans le cadre du permis et défendu alors que l'enjeu est le sens de l'alliance –, là où le Christ accueille et ouvre à l'espérance. Le défi est de tenir vérité et charité. « *[Certaines personnes divorcées] veulent être accompagnées par la prière de l'Église dont elles sont et demeurent membres. Une telle prière ne peut pas prendre la forme d'une célébration qui présenterait les signes extérieurs d'un mariage sacramentel.* »¹ Il s'agit en l'occurrence d'éviter toute confusion dans l'esprit des personnes.

Le pasteur veillera à montrer à ces personnes qu'elles sont attendues par la communauté, en leur montrant la place et les responsabilités qu'elles peuvent y prendre. « *Par respect de la cohérence entre les deux sacrements de l'Alliance, l'eucharistie et le mariage, l'Église leur propose différents modes de participation à sa vie ainsi que des moyens d'accompagnement*

¹ Ibidem.

pour un cheminement spirituel. »¹ En tout état de cause, on se souviendra que « nul n'est de trop dans l'Eglise. Chacun, sans exception, doit pouvoir s'y sentir chez lui, et jamais rejeté. »²

On considérera aussi la possibilité d'orienter ces personnes vers l'officialité si la situation permet d'envisager l'examen de la validité du mariage. D'autre part, de nombreux mouvements et groupes d'accompagnement des personnes divorcées et engagées dans une nouvelle union existent : ils peuvent être un vrai soutien pour ces personnes. Il sera possible en cas de difficulté de prendre contact avec le service de la pastorale des familles.

Le 25 mars 2009

+ Cardinal Philippe BARBARIN
Archevêque de Lyon

¹ Ibidem.

² Benoît XVI, Allocution aux cardinaux et évêques français, Lourdes, 14 septembre 2008

Annexe : Documents de référence concernant le mariage

- Jean-Paul II, lettre post-synodale *Familiaris consortio*, 1981, §1
- Assemblée plénière des évêques de France, *Orientations pour la pastorale du mariage*, 9 novembre 2002
- Commission familiale de l'épiscopat, *Entretien pastoral en vue du mariage*, Centurion/Tardy, 1990. Bien que datant de 1990, ce document reste complètement d'actualité. Les pages 17 à 77 intéresseront tous les acteurs de la préparation au mariage.
- SNPLS, *Le sacrement de mariage, guide pastoral du nouveau rituel*, coll. Guides Célébrer, Cerf, 2006. Ce guide contient des éléments actualisés pour une pastorale du mariage, dans son approche canonique et pastorale en 3ème partie : lectures bibliques, déclarations d'intentions etc. Document très complet sur la liturgie, les cas particuliers. La deuxième partie qui présente le nouveau rituel. Contient aussi les orientations des évêques de 2002.
- Conseil Pontifical pour la Famille, *Préparation au sacrement de mariage*, Libreria Editrice Vaticana, 1996. Traite de la préparation éloignée, prochaine et immédiate. Très intéressant et complet.
- CNPL, *Directoire canonique et pastoral pour les actes administratifs des sacrements*, Paroi-service, 1994. Recueil des règles pratiques concernant les actes administratifs relatifs aux sacrements. Document technique.